



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Essonne

Question écrite n° 5182

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, s'il n'y a pas une contradiction manifeste entre son propos qui affirme vouloir faire de l'école un lieu d'épanouissement et de formation pour les jeunes et son action qui consiste à supprimer l'atelier d'arts plastiques du collège Alain-Fournier à Orsay.

Texte de la réponse

Reponse. - Deux cents premiers ateliers de pratique artistique ont été mis en place dans les collèges en 1983 à titre expérimental, afin de développer, renover et diversifier l'accès des élèves à la connaissance et la pratique artistiques. Des l'année suivante, leur nombre a été étendu et les domaines artistiques que ces ateliers pouvaient traiter ont été multipliés : arts plastiques, photographie, vidéo, musique. Depuis 1987, grâce aux mesures d'accompagnement de la loi sur les enseignements artistiques, de nouveaux domaines : cinéma, théâtre, arts appliqués, infographie, etc. sont venus s'ajouter aux précédents et le nombre des ateliers a été considérablement augmenté pour atteindre cette année le chiffre de 1 600. Tous ces ateliers ont en commun de permettre aux élèves une pratique authentique, proche de la création et de la vie artistique contemporaines, et une réflexion critique prenant largement en compte la connaissance des œuvres. Ces ateliers sont conduits par des personnels enseignants de l'éducation nationale qui peuvent, selon les domaines et en tant que de besoin, travailler en équipe avec des partenaires professionnels du secteur artistique. Leur ouverture et leur maintien pour chaque année scolaire relèvent d'une décision rectorale après qu'un dossier constitué par l'établissement a été examiné par une commission composée de représentants des corps d'inspection de l'éducation nationale, des collectivités locales, du directeur régional des affaires culturelles. Le dossier présenté par le collège Alain-Fournier d'Orsay, pour la présente année scolaire, a été examiné par les membres de la commission mise en place par le recteur de l'académie de Versailles. L'essentiel du projet qui reposait sur l'aménagement d'un préau n'a pas reçu l'agrément de la commission qui a considéré que l'activité envisagée relevait plus d'un projet d'action éducative que d'un atelier de pratique artistique. L'atelier n'a donc pas été reconduit.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5182

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3200